

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 7

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 8

date de la convocation :

18 mars 2024

SEANCE DU 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2024/03 N°6

Objet de la Délibération :
**Affectation des résultats de
l'exercice 2023**

Présents : Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN,
P.PICHAVANT, P.DEHAND, B.GOEURIOT,
Excusés : S.OBARA, J.PAROT, B.GILSON, D.MINUTO, J-L.DURET
Suppléants présents :
Pouvoir : S.OBARA à D.MOUSSA

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu l'adoption des comptes administratifs 2023 du budget principal et du budget annexe,

Considérant qu'en application des instructions budgétaires et comptables, il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

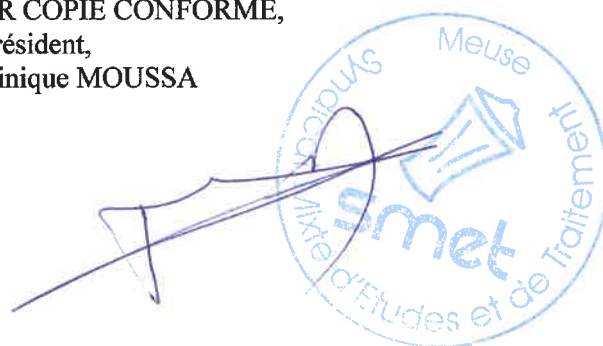
DECIDE que le résultat de fonctionnement à affecter est constitué comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement (budget annexe)	
Libellé	Montant
1) Détermination du résultat de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	6 118 981.93
Recettes de fonctionnement	6 263 320.11
Résultat de fonctionnement de l'exercice	144 338.18
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	505 702.77
Résultat de fonctionnement 2023 à affecter	650 040.95
2) Détermination du besoin en financement de la section d'investissement	
Dépenses d'investissement	993 393.42
Recettes d'investissement	1 241 797.20
Résultat d'investissement de l'exercice	248 403.78
Résultat d'investissement antérieur reporté	
Résultat cumulé d'investissement 2023	

3) Reste à réaliser au 31/12/2023	
Dépenses	21 935.56
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	- 21 935.56
Résultat d'investissement 2023	203 385.28
Solde des restes à réaliser	- 21 935.56
Total	181 449.72
4) Besoin de financement en investissement	0.00

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le
Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2024
 Application agréée E-legalite.com